

*Exposé du Chef du Département politique, P. Aubert, à l'occasion de la
Conférence des ambassadeurs le 30 août 1978¹*

DÉSARMEMENT

Il peut paraître étrange qu'un pays dont un principe politique essentiel est la neutralité armée s'intéresse au désarmement. La paradoxe n'est qu'apparent. C'est précisément l'importance que nous attachons à notre armée qui nous interdit d'ignorer ce qui se fait en matière de désarmement dans les enceintes internationales. À cela s'ajoute que, modérément armés pour notre défense, nous sommes intéressés au premier chef à la réduction des arsenaux défiant l'imagination qui ont été accumulés depuis la dernière guerre mondiale.

L'intérêt que nous portons à ce genre de coopération internationale n'est donc pas nouveau. Nous avons participé à la Conférence du désarmement de 1932², dont le Conseiller fédéral Motta a été le président d'honneur. Nous sommes parties à plusieurs traités³ dans le domaine du désarmement, dont le plus important est le traité de non-prolifération des armes nucléaires⁴. Il

1. *Exposé*: CH-BAR#E2004B#1990/219#70* (a.133.41). *Pour la conférence des ambassadeurs du 30 août au 1^{er} septembre 1978, cf. l'exposé de P. Aubert du 1^{er} septembre 1978, dodis.ch/48269. Pour le désarmement en particulier point II et le procès-verbal du Département politique, dodis.ch/48268, pp. 14–17.*

2. *Sur la conférence, cf. DDS, vol. 10, doc. 132, dodis.ch/45674; doc. 143, dodis.ch/45685; doc. 222, dodis.ch/45764 et doc. 261, dodis.ch/45803.*

3. *Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace cosmique et sous l'eau du 5 août 1963, RO, 1964, pp. 190–193; Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol du 11 février 1971, RO, 1976, pp. 1431–1438 et Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction du 10 avril 1972, RO, 1976, pp. 1439–1446. Cf. DDS, vol. 22, doc. 167, dodis.ch/30595 et le PVCF N° 418 du 8 mars 1976, dodis.ch/51216.*

4. *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires du 1 juillet 1968, RO, 1977, pp. 472–482. Cf. DDS, vol. 24, doc. 87, dodis.ch/33144 et doc. 155, dodis.ch/33145. Pour la ratification par la Suisse, cf. DDS, vol. 27, doc. 36, dodis.ch/50138.*



était donc naturel que nous cherchions à manifester notre intérêt pour l'Assemblée générale extraordinaire de l'ONU, qui a traité de ces questions ce printemps et qui a consigné la première réunion à peu près universelle sur ce thème depuis la dernière guerre mondiale⁵.

Les Nations Unies débattent de désarmement depuis plus de trente ans; la réunion de cette année devait permettre de relancer un effort dont les résultats ont été jusqu'ici plutôt modestes. Elle a atteint certains de ses buts, en particulier la réforme du mécanisme de négociations, réforme qui permettra à la France d'y retrouver sa place, et, peut-être, d'ici quelques années, à la Chine d'y participer.

Nous avons cherché une formule qui nous permette de manifester notre intérêt dans les limites du possible, compte tenu de notre absence des Nations Unies. Nous avons d'abord pensé à une intervention dans le débat général. Vous savez qu'elle ne nous a pas été permise⁶, et nous avons donc dû recourir au moyen du document distribué par des délégations amies à l'Assemblée et simultanément remis à tous les pays avec lesquels nous avons des relations diplomatiques⁷.

Nous avons délibérément rédigé ce document, élaboré en étroite collaboration avec le Département militaire, dans un style sobre et direct, en évitant la rhétorique souvent pratiquée sur ce sujet dans les enceintes internationales. Il a été ainsi possible de présenter un texte apprécié dans les capitales et acceptable à notre opinion publique, qui l'a fort bien reçu.

Vous avez pu constater ainsi que nous avons omis de nous référer explicitement à la question des rapports entre désarmement et développement et à celle des ventes d'armes.

Nous entendons continuer à nous intéresser activement à ce problème en raison de ses incidences directes et indirectes pour notre pays. Nous suivrons donc tout aussi attentivement les travaux de tous les organismes qui s'occupent de désarmement, à Genève, à New York⁸ et ailleurs.

En ce qui concerne le projet français de conférence européenne sur le désarmement, nous avons accueilli cette initiative avec intérêt⁹. Rien ne s'opposerait, en principe, à notre participation à une telle conférence, si elle devait être convoquée. Je vous rappelle également que nous avons soutenu, avec nos amis neutres et non-alignés, des documents portant sur des mesures complé-

5. Sur les résultats de la conférence, cf. la lettre de B. de Riedmatten à R. Bindschedler du 28 juin 1978, dodis.ch/51578.

6. Cf. la notice de A. Weitnauer du 21 avril 1978, dodis.ch/51573.

7. Cf. le PVCF N° 842 du 24 mai 1978, dodis.ch/51576.

8. Sur la participation de la Suisse dans les questions du désarmement à New York et Genève, cf. le PVCF N° 817 du 12 mai 1976, dodis.ch/51570; la lettre de R. Bindschedler à S. Marcuard du 2 juin 1976, dodis.ch/51565; le PVCF N° 588 du 5 avril 1978, dodis.ch/51572 et le PVCF N° 1275 du 16 août 1978, dodis.ch/51714. Sur l'état des négociations SALT, cf. la notice de J. Cuendet à P. Aubert du 2 octobre 1978, dodis.ch/51214. Sur les négociations MBFR, cf. la lettre de R. Keller à R. Bindschedler du 6 novembre 1978, dodis.ch/51215.

9. Cf. la notice de H. von Arx à A. Weitnauer du 10 février 1978, dodis.ch/51567 et le compte rendu de F. Herter du 5 juillet 1978, dodis.ch/51564.

mentaires dans le volet militaire de la CSCE¹⁰. Malheureusement, à Belgrade, ces mesures nouvelles n'ont pas été adoptées.

10. *Sur la collaboration des N+N pendant la réunion de Belgrade de la CSCE, cf. DDS, vol. 27, doc. 173, dodis.ch/49326.*